

Lausanne, le 11 NOV. 2022

EXONERATION POUR BUTS D'UTILITE PUBLIQUE

ATTESTATION

délivrée à l'Association « **Coexister** », avec siège à Frenières-sur-Bex, dont le but est le suivant :

« L'Association animaliste et écologiste a pour but de prouver que la cohabitation respectueuse entre les humains et les animaux est non seulement possible, elle est même nécessaire et salvatrice.

Pour atteindre ce but, l'association met en place notamment :

- Le sauvetage d'animaux maltraités, négligés, exploités et/ou destinés à l'abattoir
- La mise en lien entre les animaux et les familles d'accueil
- La création d'un sanctuaire pour animaux dits « de rente » et « de compagnie »
- Des rencontres entre des personnes vulnérabilisées et des animaux précédemment maltraités, négligés, exploités et/ou destinés à l'abattoir ; elles permettront aux parties d'apprendre à coexister tout en respectant les besoins de chacun-e
- Inclusion des aspects « écologie et décroissance » dans toute l'activité du sanctuaire, avec notamment le développement d'un jardin en permaculture
- Mise sur pied d'une édition rédactionnelle, permettant la publication d'ouvrages notamment pour enfants, autour des animaux
- Des conférences, formations, concerts et autres manifestations en faveur de la cohabitation interspèces

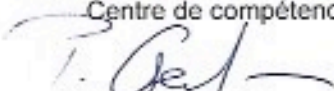
Un soutien moral à des éleveurs/éleveuses, boucher-ère-s, employé-e-s d'abattoir, souhaitant abandonner l'exploitation des animaux et se réorienter professionnellement »

Par décision de ce jour, l'Administration cantonale des impôts a reconnu que la fondation ci-dessus poursuit une activité qui peut être considérée comme d'utilité publique au sens des articles 56, lettre g, de la Loi fédérale sur l'impôt fédéral direct du 14 décembre 1990 et 90, alinéa 1, lettre g, de la Loi cantonale sur les impôts directs cantonaux du 4 juillet 2000.

Administration cantonale des impôts

Division de la taxation

Centre de compétences Personnes physiques

  
Patrick Grandjean  
Juriste-Fiscaliste

  
Linda Piras  
Fiscaliste